

tangibles du Canada et de répondre à nos besoins matériels à tel point que nous avons eu peu de temps, d'énergie ou d'intérêt pour nous intéresser aux beaux-arts et que nous avons oublié que ces mêmes beaux-arts ont contribué à façonner les vieilles nations de l'Occident d'où nous tenons notre culture et notre civilisation, célèbres et distinguées.

Ceux d'entre vous qui ont voyagé en Europe se rappelleront la splendeur de la Grèce et de Rome... la splendeur de leur unique culture... leurs chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture, de littérature, y compris le théâtre, de peinture et de musique. Toutes les grandes villes d'Europe ont des musées, des théâtres et des édifices qui abritent des orchestres, des troupes d'opéra, de ballets, etc. Qui pourrait imaginer Paris sans le Louvre, les Tuileries, Versailles, l'Opéra et la Comédie-Française?

Ici au Canada, nous avons, ces dernières années, créé un centre des beaux-arts, la Place des Arts, à Montréal; le centre O'Keefe, à Toronto; le Théâtre Queen Elizabeth, à Vancouver, de magnifiques auditoriums à Calgary et à Edmonton. Winnipeg, aux avantages culturels déjà nombreux qu'elle possède ajoute encore, à titre de projet pour les fêtes du Centenaire, un centre pour les arts d'interprétation, dont le coût sera, je crois, de l'ordre de 21 millions de dollars. Regina et Saskatoon vont également de l'avant avec leur centre des arts pour les fêtes du Centenaire.

A Halifax, un groupe d'hommes et de femmes dévoués ont créé il y a quelques années le théâtre Neptune et l'ont, en dépit d'énormes difficultés, maintenu en existence. Frederickton, grâce à la générosité de feu lord Beaverbrook et de la sir James Dunn Foundation, possède un délicieux petit théâtre. Toutefois, la plus importante, la plus captivante de ces entreprises est peut-être l'Expo '67 qui amènera au Canada les meilleures œuvres artistiques du monde entier.

Aussi, honorables sénateurs, à plus forte raison la capitale du Canada devrait-elle avoir un centre pour les arts d'interprétation. «L'homme ne vit pas seulement de pain» est une des vérités les plus profondes qui aient jamais été prononcées; dans un sens plus large, la vie matérielle, si elle tient une grande place dans notre existence, n'en est cependant que la moitié, et, à certains égards, la moitié qui compte le moins.

Dans cette société complexe et mécanisée que nous avons créée et dans laquelle nous vivons et qui voit ses citoyens en nombre croissant se concentrer dans les grandes agglomérations, il est de la plus haute impor-

tance d'accorder à nos citoyens non seulement le pain et le gîte, mais aussi des satisfactions de repos et des loisirs d'ordre affectif, spirituel et intellectuel.

Si nous devons rester sains dans cette société colossale que nous avons créée et qui évolue si rapidement, nous devons trouver une formule non seulement pour utiliser les périodes de loisirs, mais aussi pour libérer l'homme des tensions, de la monotonie de la société urbaine et industrielle.

D'après moi, en fait je le déclare, une des solutions à ces problèmes est le progrès des arts et d'autres domaines de l'activité humaine. Cette solution, je l'espère, permettra à des milliers de citoyens d'y participer personnellement aussi bien qu'à des centaines de milliers d'autres de se détendre, de se divertir et de s'amuser. Cela démontrera aussi que nous, en tant que pays et en tant que peuple, avons atteint une maturité qui est l'empreinte d'une nation moderne et évoluée. Cela coûtera de l'argent, mais nous, en observant une attitude typiquement canadienne, oublions que nous sommes en fait une des nations les plus grandes et les plus avancées quant aux ressources, à la production industrielle et au commerce.

Voilà dans quel esprit je vous présente brièvement le bill n° C-194. A mon sens, c'est un bill très simple qui prévoit la création d'une corporation pour administrer le Centre national des Arts présentement en construction ici à Ottawa. Le bill ou, plus précisément, la Corporation, a pour objets d'abord, de diriger et de maintenir le Centre puis de développer les arts d'interprétation dans la région de la Capitale nationale et, en fin de compte, d'aider le Conseil des arts du Canada et, j'en suis certain, d'autres associations ou organismes, à développer les arts d'interprétation ailleurs au Canada. Ces objets figurent à l'article 9 du bill dont je vais parler tout à l'heure.

Le bill lui-même prévoit l'établissement d'un Conseil d'administration, il stipule que le Centre sera situé à Ottawa que le ministre responsable sera désigné par le gouverneur en conseil que «arts d'interprétation» désignent les arts de la scène et de la salle de concert, notamment la création, la mise en scène et l'exécution d'œuvres dramatiques ou musicales et de la danse.

L'article 3 prévoit qu'un président et un vice-président seront nommés pour une période d'au plus quatre ans et admissibles à des renouvellements de pareil mandat. En plus du président et du vice-président, le conseil d'administration comprendra le maire d'Ottawa, celui de Hull, le directeur du Conseil des Arts du Canada, le président de